

DECISION N°2026-021/CP

OBJET :

OPERATION DE DEBOUCHAGE, VIDANGE, CURAGE ET NETTOYAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE DENAIN

1. Commande publique

2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2162-2 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société RECYNOV SERVICES SAS,

DECIDE

Article 1 : Un marché de service de débouchage, vidange, curage et nettoyage des réseaux d'assainissement dans les bâtiments communaux de la Ville de Denain sera signé par mes soins avec la société RECYNOV SERVICES SAS - N° SIRET : 91249144600015 – 60 rue Gabriel Péri 59320 HAUBOURDIN.

Article 2 : Le montant total annuel de la consultation est fixé comme suit :

Montant minimum annuel : 2 000€ HT

Montant maximum annuel : 12 000€ HT

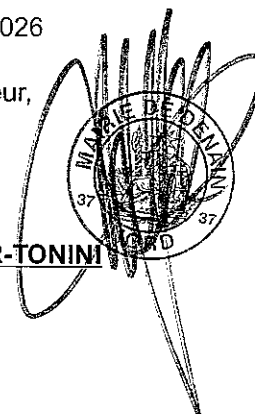
Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de notification, et est conclu pour une période d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 18/02/2026

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI



Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire